

**Politique  
opérationnelle**Section  
**Généralités**Sujet  
**Tableau des taux**

## Politique

La Commission examine et établit les taux suivants après avoir examiné les renseignements sur le marché du travail ainsi que les renseignements connexes.

## Directives

Pour obtenir plus de précisions sur les taux, consultez les documents mentionnés dans le tableau.

Prestation	Taux	Politique
Allocation vestimentaire	Dommmages mineurs : 295,20 \$ (maximum) Dommmages majeurs : 590,40 \$ (maximum)	17-07-03
Accompagnateur non professionnel	112,00 \$ par jour	17-01-08
Allocation pour chien-guide et chien d'assistance	1 403\$ par année	17-06-04
Allocation de soutien à l'autonomie	4 238,25\$ par année	17-06-02
Allocation de repas Déjeuner Dîner Souper	12,00 \$ 16,00 \$ 23,00 \$	17-01-09
Allocation pour soins personnels Soins auxiliaires généraux Soins auxiliaires personnels Soins auxiliaires spécialisés	14,00 \$ l'heure 17,14 \$ l'heure 24,92 \$ l'heure	17-06-05
Frais de tenue de livres	720,00 \$ (maximum annuel)	17-06-05
Frais de déplacement	0,40 \$ par kilomètre	17-01-09

## Entrée en vigueur

La présente politique s'applique à tous les frais engagés le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou après cette date, pour tous les accidents et toutes les maladies.

## Historique du document

Le présent document remplace le document 18-01-05 daté du 2 janvier 2019.

Le présent document a été publié antérieurement en tant que :

- document 18-01-05 daté du 2 janvier 2018;
- document 18-01-05 daté du 3 janvier 2017;
- document 18-01-05 daté du 4 janvier 2016;
- document 18-01-05 daté du 2 janvier 2015;

Politique  
opérationnelle

---

Section  
Généralités

---

Sujet  
Tableau des taux

---

document 18-01-05 daté du 2 janvier 2014;  
document 18-01-05 daté du 2 janvier 2013;  
document 18-01-05 daté du 3 janvier 2012;  
document 18-01-05 daté du 1<sup>er</sup> février 2011;  
document 18-01-05 daté du 4 janvier 2011;  
document 18-01-05 daté du 5 janvier 2010;  
document 18-01-05 daté du 23 novembre 2009;  
document 18-01-05 daté du 5 janvier 2009;  
document 18-01-05 daté du 2 janvier 2008;  
document 18-01-05 daté du 3 janvier 2007;  
document 18-01-05 daté du 3 janvier 2006.

## Références

### Dispositions législatives

*Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail,*  
telle qu'elle a été modifiée.

Articles 32, 33 et 39

### Procès-verbal

de la Commission

No 2, le 12 décembre 2019, page 571